

Messieurs le Directeurs,

N'ayant point la faculté d'autoriser ce qui pourroit en quelque sorte  
léser les intérêts de l'Établissement qui m'en est confié, j'ai lieu d'être  
surpris du consentement tacite que vous me portez, et de la Démarche  
que vous m'annoncez devoir en être la conséquence. Il me faut donc sur-  
prendre, Messieurs, de vouloir bien suspendre, et de ne vous permettre  
aucune innovation, jusqu'à ce que vous ayez produit un titre qui  
constate vos droits à changer l'état actuel des classes.

J'ai l'honneur d'être avec la considération la plus distinguée,

Messieurs le Directeurs,

Grande' Du-Mont, ce 29 Juin 1838.

Votre très humble serviteur  
A. De Causans Lapey